



AMÉNAGEMENTS

# Piétonnisation et réaménagement du centre-ville

Après la phase de concertation avec les habitants et les commerçants de la Ville, une phase de préfiguration a débuté les samedis, depuis le 21 mai 2022, pour permettre à chacun de s'approprier l'espace public avant les travaux qui débuteront en 2023. Retrouvez toutes les informations sur le nouveau site dédié aux projets de piétonnisation du centre-ville et du tramway : [tram-pietonnisation.fr](http://tram-pietonnisation.fr)

Publié le 30 novembre 2022

## Le projet global

Dans le cadre de sa politique publique « Espaces Publics et Écologie Urbaine », la Ville d'Annemasse a élaboré un projet d'aménagement des espaces publics du centre-ville avec les objectifs suivants :

- transformer le centre-ville pour le rendre plus attractif, plus apaisé et plus propice à la détente,
- faire évoluer l'espace public vers un environnement moins minéral, en tenant compte de la volonté municipale de transition vers une ville plus durable,
- anticiper et accompagner la réalisation de la deuxième tranche du tramway (sous maîtrise d'ouvrage d'Annemasse-Les Voirons Agglomération),
- accompagner et redéfinir les pratiques de déplacement et de circulation dans le centre-ville,
- définir le projet collectivement, avec les habitants, pour donner du sens à leur cadre de vie.

*La délibération du Conseil Municipal n° 2021-043 du 1er avril 2021 a permis de lancer la concertation préalable relative au réaménagement et à la piétonnisation du centre-ville.*

Conformément au plan des déplacements urbains, le plan de mobilité du centre-ville vise à augmenter les déplacements en transports collectifs (train, tram, bus) ainsi que la pratique des modes doux (marche à pieds, vélos) et ainsi à réduire l'usage de la voiture, notamment dans le centre-ville.

**La piétonnisation de certaines rues du centre-ville vise plusieurs enjeux :**

### 1) Enjeux urbains

<https://annemasse.fr.t311.dev04.stratis.fr/mairie/grands-projets/reamenagement-du-centre-ville>

2) Enjeux de déplacements

3) Enjeux des commerces

4) Enjeux environnementaux

5) Enjeux sociaux

6) Enjeux de tranquillité, sécurité et sûreté publique 7) Enjeux de gestion durable



Vous pourrez retrouver l'actualité du projet de piétonnisation du centre-ville, et celui du prolongement du tramway sur le nouveau site internet, dédié aux projets : [tram-pietonnisation.fr](https://tram-pietonnisation.fr) 

## Depuis le mois de mai 2022, une phase d'avant-projet est en place au sein du centre-ville d'Annemasse, avec plusieurs objectifs

- › Moins de voitures : en permettant un nouveau regard sur la voirie, actuellement encombrée par le stationnement et la circulation.
- › Une cohérence d'ensemble : donner aux aménagements une identité visuelle forte, unique et communicante.
- › Des espaces vivants : animer l'espace public et donner l'envie de changement, par un aperçu du potentiel de convivialité des futures rues piétonnisées.
- › Tester des choses nouvelles : dans un esprit d'expérimentation, ces aménagements seront l'occasion de révéler et de capter de nouveaux usages.

### Les documents mis à disposition

Télécharger le [dossier de concertation](#)

Télécharger la [délibération du dossier de concertation](#)

Télécharger le [bilan de la concertation](#)

## Pas à pas vers la piétonnisation du centre-ville

Pour permettre à chacun de s'approprier l'espace public avant les travaux qui débuteront en 2023, la Ville a souhaité mettre en place une phase dite de « préfiguration » les samedis depuis le mois de mai 2022. Les Annemassiens et visiteurs peuvent expérimenter la piétonnisation dans 3 rues du centre-ville, à travers le mobilier urbain mis en place, le

<https://annemasse.fr.t311.dev04.stratis.fr/mairie/grands-projets/reaménagement-du-centre-ville>

marquage au sol et les animations.

Les rues du Commerce, rue des Vétérans et l'avenue Pasteur (entre la rue du Commerce et la rue René Blanc) sont fermées à la circulation des véhicules à moteur tous les samedis, de 7h30 à 23h, avant d'être définitivement piétonnes à la fin des travaux (2023-2025). A travers la fermeture à la circulation des 3 rues les samedis, il sera possible de se promener et de profiter des aménagements mis en place.

En semaine, ces mêmes rues sont une zone de rencontre, avec la priorité du piéton sur la voiture, et une limitation maximale de 20 km/h.

« Nous voulons un cœur de ville avec moins de transit, propice à la flânerie, à la détente et à la culture.

déclare Monsieur Boucher, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire

## Les aménagements des rues piétonnes

Des aménagements ont eu lieu au centre-ville : marquage au sol sous forme de puzzles ou marelles pour offrir des espaces de respiration, mise en place de mobiliers urbains incitant à se poser et à se détendre, pots de fleurs pour une ville plus végétale... D'autres aménagements viendront compléter l'espace public jusqu'au lancement de la phase de préfiguration de la piétonnisation.

Les marquages au sol concernent les rues suivantes : place Deffaugt, rue du Commerce, rue des Vétérans et une partie de l'avenue Pasteur.

Pour rappel, cette phase de préfiguration permettra aux Annemassiens de s'approprier les espaces et de se rendre compte de l'impact d'une aire piétonne sur leur qualité de vie.





**ANNEMASSE**  
à vivre ensemble  
☎ 04 50 95 07 00

**MAIRIE D'ANNEMASSE**  
BP 530  
74107 Annemasse cedex

**HORAIRES :**  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h